

**Zeitschrift:** Ethnologica Helvetica  
**Herausgeber:** Schweizerische Ethnologische Gesellschaft  
**Band:** 4 (1980)

**Artikel:** Luttes et conflits paysans en Suisse  
**Autor:** Hainard, François / Hainard, Jacques  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1007723>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## LUTTES ET CONFLITS PAYSANS EN SUISSE

---

François Hainard et Jacques Hainard

### Synopse/Résumé

La paysannerie a été et est encore considérée comme un exemple de vie harmonieuse. Cet article présente une réalité quelque peu différente en montrant que cette minorité de la population helvétique n'est pas à l'abri des luttes et des conflits. Expérience personnelle de la vie quotidienne paysanne, enquêtes de terrain et lecture systématique de la presse suisse depuis 1977 ont permis aux auteurs de commencer à en repérer un certain nombre.

Les uns opposent des paysans à d'autres groupes non-paysans, tels les industries polluantes, les résidents secondaires, les néo-ruraux ou les centrales nucléaires. D'autres font surgir tour à tour l'Etat comme allié ou comme ennemi avec ses décrets en matière de politique agricole et d'aménagement du territoire. Les paysans eux-mêmes n'échappent pas aux luttes internes: les chefs d'exploitation s'opposent aux salariés agricoles, les propriétaires aux fermiers; le groupe domestique paysan peut connaître des conflits lors de mariages, de reprise ou de non-reprise du domaine familial.

### Du bonheur paysan

Les luttes et les conflits paysans évoquent immédiatement les grands leaders révolutionnaires, les redresseurs de torts et les chefs de révoltes paysannes, c'est Pancho Villa et Emiliano Zapata, Robin des Bois ou Jacquot le Croquant (Hobsbawm 1966, 1972; Wolf 1974). La Suisse a

connu ses guerres et ses révoltes paysannes: Pierre Péquignot, Pierre-Nicolas Chenaux, Niklaus Leuenberger et Hans Emmenegger pour ne citer qu'eux, comptent parmi nos plus célèbres rebelles sociaux helvétiques (Hugger 1977; Mühlestein 1977). Les temps ont changé depuis et si l'on pouvait déjà écrire au siècle passé que le paysan suisse trait sa vache et vit paisiblement, il est vrai que les conflits armés ont disparu aujourd'hui. En revanche le paysan, l'agriculteur<sup>1</sup> continue d'incarner l'ensemble des qualités que le peuple suisse voudrait qu'on lui reconnaisse: libre sur sa terre, pacifique et indépendant, sûr et travailleur; il vit harmonieusement avec sa famille en mettant tout en œuvre pour faire fructifier son patrimoine.

A cette incarnation de l'idéal national (Boltanski 1966) correspond une réalité quelque peu différente. Une bonne connaissance du milieu paysan de la part des auteurs de cet article liée à des enquêtes de terrain et à une lecture approfondie de la presse helvétique depuis 1977 va permettre de poser quelques jalons pour une future étude des conflits paysans en Suisse en cette fin du XXe siècle.

Sans vouloir peindre le diable sur la muraille, il nous est apparu que l'harmonie paysanne, si elle existe, n'est pas la règle; que la bonne entente familiale est rare, que le travailleur libre sur sa terre ne se retrouve qu'une fois sur deux et que l'indépendance liée à l'équipement, à la mécanisation passe généralement par les banques ... Quant au bonheur il est latent ou réel comme les conflits.

C'est à dessein que nous n'avons choisi que quelques exemples de conflits opposant les paysans à l'Etat ou à des groupes constitués par d'autres acteurs, paysans ou non, car viser à l'exhaustivité nous conduirait trop loin dans le cadre de cet article. Les recherches et les enquêtes de terrain que nous poursuivons dans ce domaine nous dévoilent des conflits insoupçonnés il y a encore une dizaine d'années. Ne voit-on pas des associations se constituer pour lutter contre les paysans et les vigneron qui traitent leurs cultures et leurs vignes au moyen d'épandage

# Nous marcherons sur Berne...



Manifestation paysanne

U.C.P. L.: Union centrale des producteurs de lait. C'est l'association officielle contrôlée par l'Etat, gérante de la production laitière de tout le pays.

## ...s'il le faut !

par hélicoptères ? Nous esquisserons enfin ce qui nous paraît être une des constantes de la réalité paysanne: le conflit familial.

#### Paysans et nuisances

Le paysan ne se bat pas et ne se défend pas seulement au sein de sa famille et de sa classe, mais il lutte aussi contre des coopérations économiques et des groupes de pression non paysans. Le pouvoir de l'Etat et sa législation constituent tantôt un ennemi, tantôt un allié.

Septembre 1978: quelque 300 agriculteurs manifestent devant l'usine d'alumium de Martigny. Tracteurs et véhicules agricoles bloquent la circulation. Des chaufferettes alimentées au mazout et des vieux pneus brûlés devant l'usine symbolisent la résistance des paysans. En 1963, les responsables de cette nouvelle entreprise s'étaient engagés à ne laisser échapper dans l'atmosphère qu'une douzaine de kg de fluor par jour. En réalité affirment les dirigeants paysans ce ne sont pas moins de 190 kg de fluor "atmosphérique" qui ravagent quotidiennement quelque 500 ha de terres et de forêts. Les agriculteurs exigent une compensation financière des pertes sur les récoltes et pour ce faire ils souhaitent que le gouvernement valaisan mette fin à certaines complaisances. Sans résultat, les paysans se considéreront en état de légitime défense.

A Cerisy/VD, après une marche d'opposants au nucléaire sur Lucens pour protester contre la politique énergétique helvétique, paysans et manifestants se sont retrouvés. Des membres de l'ACAR<sup>2</sup> et de l'UPS<sup>3</sup> ont voulu souligner le lien existant entre les luttes paysannes et la lutte antinucléaire. Les paysans ne peuvent rester indifférents devant les menaces de pollution liées aux risques de contamination et à la non-résolution du problème du stockage des déchets nucléaires.

Une telle manifestation signifie non seulement une opposition des paysans à la politique énergétique de l'Etat, mais aussi la possibilité d'une alliance avec des organisations urbaines non-paysannes.

Ces deux exemples mettent en lumière la stratégie utilisée lors de revendications paysannes: le partenaire est accepté indifféremment pourvu qu'il serve directement les intérêts de la paysannerie. Se référant aux lois cantonales et fédérales, donc alliés au pouvoir de l'Etat pour lutter contre la puissance d'une industrie privée, ils combattent la politique énergétique de ce même Etat avec des écologistes qu'ils ne manquent pas de tourner en dérision en d'autres occasions.

### Les résidences secondaires

La lutte des paysans contre les nuisances et l'atteinte aux cultures s'élargit vers de nombreux autres mouvements de défense et de protection de la terre et du paysage qui passent trop souvent en des mains et des goûts esthétiques étrangers. Le mouvement des Militants francs-montagnards du Canton du Jura est à cet égard exemplaire. Comptant de nombreux membres agriculteurs les Militants se sont tout d'abord opposés à l'installation d'une place d'armes aux Genevez avant d'étendre leur activité aux problèmes posés par l'occupation urbaine de fermes transformées en résidences secondaires.

En effet, si l'on aimait voir les citadins venir à la campagne en fin de semaine, il n'en va plus de même dans certaines régions proches de villes importantes. En Ajoie et dans les Franches-Montagnes, au Clos-du-Doubs et au Val Terbi, le nombre des résidents urbains s'est considérablement accru. A Grandfontaine, par exemple, sur 160 habitations, 60 sont des résidences secondaires, les étrangers possèdent le cinquième des Franches-Montagnes, et on ne compte que 3 paysans propriétaires sur la chaîne du Mont-Terri. Le manque de terres pour l'agriculture et l'insuffisance d'emplois ont contraint à l'exode une bonne partie de la population locale. C'est alors que de riches Bâlois ont acheté de nombreuses maisons, pour la plupart d'anciennes fermes. Ajoutées à de récentes constructions, ces habitations ne sont occupées que le samedi et le dimanche. Souvent les volets restent clos lorsque l'enthousiasme pour

cette seconde maison a baissé. Cette situation constraint les collectivités à des dépenses liées à l'évacuation des ordures, à l'ouverture des chemins en hiver et à l'épuration des eaux usées. Cet effort financier serait sans doute accepté si les citadins faisaient systématiquement restaurer ou transformer leur demeure par des artisans locaux au lieu de les faire venir de l'extérieur. Le malaise s'accroît encore lorsqu'ils arrivent au village leur panier rempli de produits achetés dans les centres urbains. L'épicerie locale végète car elle est trop souvent délaissée ou n'est sollicitée qu'occasionnellement.

Cet état de fait a fait naître différents mouvements de résistance, les militants des régions concernées regroupés sous l'appellation de Militants jurassiens. Ils n'hésitent pas à manifester leur mécontentement dans le but de faire réfléchir les autorités locales et les villageois qui seraient tentés de vendre le patrimoine aux spéculateurs et aux résidents secondaires.

Leurs slogans: "résidences secondaires = villages sacrifiés", "non à la spéculation, la terre est un outil de travail", "vendons les fruits, pas l'arbre" rendent compte de leurs préoccupations. Solidaires avec les paysans d'un lieu menacé par l'invasion citadine, ils n'hésitent pas à barrer les routes de temps à autre pour faire pression sur les futurs acquéreurs qui viendraient ruiner les espoirs d'achat des agriculteurs locaux.

Sans être contre le tourisme, ils en veulent un contrôle efficace et ils s'opposent avec vigueur à ce qu'ils appellent "l'agriculture du dimanche", la passivité des autorités communales et l'importance démesurée des intérêts privés.

#### Des néo-ruraux

Les difficultés de louer des terres, leur rareté liée à l'expansion urbaine, à la création de nouvelles zones industrielles et à bâtir rendent de plus en plus rares les possibilités d'exploiter un domaine agricole. C'est pour-

quoi les paysans sont très sévères face aux néo-ruraux ou à toutes organisations qui peuvent en acquérir un, surtout lorsqu'ils ne gèrent pas leurs terres de manière traditionnelle<sup>4</sup>. Face à cette pénurie, les exploitants suisses allemands ne sont pas toujours vus d'un bon œil par les Romands qui les considèrent parfois comme des occupants et des "voleurs de terres".

Derrière-Pouillerel, dans le canton de Neuchâtel, un domaine de 47 ha est à vendre depuis longtemps. Aucun acheteur ne s'était manifesté. Un jeune ingénieur agronome s'y intéresse et souhaite y élever des chèvres afin de ne pas ajouter à une surproduction laitière. Le domaine appartient à un propriétaire genevois qui l'afferme à deux familles, l'une installée en 1951, l'autre en 1955. L'arrivée de l'ingénieur ne peut signifier que le renvoi des deux fermiers. Les paysans de la région n'ont pas manqué de venir manifester leur hostilité face à ce futur exploitant. Ils souhaitent au moins qu'en cas de vente, les deux fermiers puissent faire valoir leurs droits. C'est lors de la vente d'un domaine que les difficultés et les conflits éclatent si les fermiers ne peuvent pas lutter financièrement avec d'autres acquéreurs. D'autre part, les expropriations foncières nécessitées par la construction d'autoroutes donnent la possibilité à certains agriculteurs enrichis soudainement d'acquérir à n'importe quel prix un nouveau domaine qui peut conduire à l'expulsion des fermiers qui le louaient. Si de surcroît ces acheteurs ne sont pas de la région, de telles transactions conduisent souvent à des situations conflictuelles avec les personnes chassées et la population locale.

### Les subventions

La région de montagne en Suisse est définie selon la limite du cadastre de la production animale et est subdivisée en zones selon les difficultés auxquelles se heurte la production, par exemple l'altitude: la zone 1 s'étend de 800 à 1000 m., la zone 2 de 1000 à 1200 m., et la zone 3

au-dessus de 1200 m. Une zone préalpine des collines a été délimitée compte tenu de la configuration du terrain, de la situation par rapport aux voies de communication et du climat. Le classement se fait donc grâce au cadastre de la production au niveau des exploitations si bien qu'une commune peut se trouver à la fois en zone de plaine et en zone de montagne. Climat, voie de communication et topographie plus ou moins accidentée, pente et nature du sol entrent dans les critères de délimitation de ces zones et déterminent ainsi le montant des subventions allouées. En zone 1, les subventions aux détenteurs de bovins sont de Fr. 140.- par U.G.B. (unité gros bétail) et de Fr. 270.- en zone 2, pour les 15 premières U.G.B. par exploitation. Des suppléments aux primes de cultures pour les céréales panifiables d'un montant de Fr. 550.- et 700.- par ha. sont attribués aux exploitations situées d'une part jusqu'à 1000 m. et d'autre part au-dessus de 1000 m. d'altitude. L'incorporation des exploitations dans telle ou telle zone provoque souvent des mécontentements et des conflits entre le Département fédéral de l'économie publique et les paysans qui se trouvent souvent lésés. Ajouté au problème de l'aménagement du territoire pour lequel les paysans ont la plus grande méfiance, car ils craignent de perdre la plus-value de leur terre en restant dans une zone verte alors que d'autres sont inclus en zone de construction, cet exemple illustre un type d'opposition classique, celui qui met aux prises le paysan et l'Etat dont il dépend directement.

#### Le lait

Il est courant de dire qu'en Suisse le lait et les problèmes qui lui sont liés constituent la question la plus complexe du domaine agricole. Lorsque le gouvernement touche au lait, il agit directement sur le revenu paysan. L'agriculture suisse produit moins que la consommation nécessaire à l'ensemble du pays. En revanche, dans le domaine laitier, de

nombreux excédents sont signalés et pour tenter de les diminuer on a procédé à des retenues. Dès que la production nationale dépasse un seuil considéré comme normal, la Confédération pénalise les producteurs en procédant à une retenue diminuant ainsi le prix du litre de lait. Cette mesure est considérée comme injuste, car elle frappe indifféremment le surproducteur et le paysan qui a joué le jeu. Pour rétablir l'équité le système du contingentement a été mis en place, il consiste à attribuer un contingent de production à chaque agriculteur en fonction de la surface exploitée et de la moyenne de la production laitière de deux années antérieures, soit 1974/1975 et 1975/1976 (du 1er mai au 30 avril). Celui qui le dépasse est lourdement pénalisé par une retenue plus forte qu'au-paravant pouvant aller jusqu'à Fr. 0,40 par Kg de lait. Depuis 1977, la confrontation entre paysans et Etat ne cesse d'avoir lieu et l'aide différenciée selon les zones sous forme de subventions est loin de résoudre leur problème de revenu.

Dans ce type de conflit les paysans revendentiquent à travers leur organisation professionnelle: l'Union suisse des paysans, groupe de pression officiel et depuis quelques années avec l'Union des producteurs suisses, organe dissident, parfois même avec certains partis politiques.

#### Heure et idéologie

Le 28 mai 1978, le peuple suisse a refusé l'introduction de l'heure d'été à la suite d'une votation fédérale.

Les paysans se sont montrés très hostiles à cette proposition et leurs arguments étaient centrés essentiellement sur l'atteinte à la vie familiale et les inconvénients causés au travail agricole. Selon eux, l'heure d'été empêche tout d'abord le paysan et sa famille de prendre part à la vie sociale. Ils ne pourront plus se rendre aux assemblées et aux réunions de sociétés organisées le soir, car ils profiteront au maximum du soleil pour rentrer leurs récoltes. De plus, les enfants devront se lever une

heure plus tôt sans pour autant la rattraper le soir. Si l'introduction de l'heure d'été avait un sens lors de la Deuxième Guerre mondiale en permettant aussi aux citadins de cultiver leur jardin potager conformément au plan Wahlen<sup>5</sup>, il n'en va plus de même aujourd'hui. Les paysans devront notamment sécher leur fourrage en grange puisqu'ils seront contraints de traire aux heures de la journée qui sont les meilleures pour le séchage des foins. Cette traite avancée nécessitera des frais élevés pour mettre en place des installations coûteuses de refroidissement afin de maintenir le lait dans de bonnes conditions vu la haute température à ce moment de la journée. Enfin, la rosée du matin empêchera, surtout en zone de montagne, de commencer très tôt les travaux des champs. Les exploitations de plaines seront moins touchées puisqu'elles ne sont pas contraintes de livrer leurs produits à des heures fixes comme c'est le cas pour les paysans de montagne qui vivent essentiellement du lait.

Actuellement si les paysans sont toujours opposés à l'heure d'été, ils sont cependant moins virulents car la Suisse sera le dernier pays d'Europe occidentale à ne pas adopter ce nouvel horaire. Enfin l'opinion publique s'est aussi favorablement transformée et en 1981, la Confédération imposera cette nouvelle heure et les paysans se retrouveront encore une fois en conflit avec le pouvoir. Par cette attitude la paysan explique clairement sa résistance à certains changements. S'il est ouvert aux innovations technologiques, il s'oppose à celles qui pourraient perturber son rythme de travail, notamment ce qui touche au changement d'horaire de la traite, contrainte impérative dans l'activité quotidienne de l'agriculteur. Cette argumentation peut surprendre dans la mesure où le paysan a traditionnellement organisé l'activité de sa journée en fonction du soleil plutôt que de sa montre.

#### Le conflit familial

Bien que les media se soient saisis de ce type d'événements, cela ne signifie pas que les luttes et conflits paysans soient un phénomène ré-

cent. Un examen rapide de l'histoire rurale suffirait à le démontrer et les ethnohistoriens qui étudient les problèmes de successions et d'héritages à travers les archives notariales se trouvent constamment confrontés à de terribles luttes familiales<sup>6</sup>. Ce qui est nouveau cependant, c'est la rupture de l'occultation volontaire de conflits au sein du groupe domestique, rupture qui permet de porter devant l'opinion publique certains drames familiaux. Le silence qui aboutissait à l'intériorisation des tensions familiales commence à se lézarder. Autrefois, il importait de ne pas salir ses proches par le scandale. A la rogne, à la peur du gossip<sup>7</sup> s'ajoutaient la crainte du père et le souci de préserver le nom de la famille. Les générations s'affrontaient à travers l'inébranlable autorité paternelle.

Aujourd'hui l'opposition à un pouvoir contesté se poursuit. Mais aux luttes parents-enfants s'ajoutent souvent celles entre frères et soeurs pour la reprise du domaine<sup>8</sup>. Cependant ces derniers nous paraissent être moins souvent en rivalité car des stratégies parentales sont mises en place pour éviter la concurrence. Il faut un seul preneur du domaine et pas plus afin d'éviter l'éclatement du patrimoine, car la grandeur de l'exploitation permet rarement l'installation de plus d'une famille. Le conflit familial éclate donc généralement lors de la remise du domaine ou d'une rupture de bail à ferme.

#### La reprise du domaine

Aborder un tel problème conduit à coup sûr à l'étude des stratégies mises en oeuvre à l'intérieur du groupe domestique par les parents pour éloigner les trop nombreux enfants ou en tous cas régler la question de la reprise de l'exploitation<sup>9</sup>. Les conflits proviennent de la revendication des parts d'héritage sur l'exploitation familiale par les frères et soeurs et de la différence d'appréciation entre le fils – très rarement la fille – et ses parents quant au moment jugé opportun par lui de "reprendre" et

par eux de "remettre". Jusqu'à ces dernières années, il n'était pas rare que le successeur présumé dût attendre le décès du père, en tous les cas un âge avancé de celui-ci avant de pouvoir se mettre à son compte. Cette pratique contribuait à reproduire le même processus à la génération suivante.

Aujourd'hui, cependant, la reprise a tendance à se faire plus tôt, entre vifs. Ce changement fondamental dans les habitudes contribue à limiter quelque peu les tensions au sein de la famille. Certes les revendications financières des frères et soeurs exclus de la reprise existent toujours, mais le dédommagement s'effectue de plus en plus au moment du changement d'exploitant ou dans les années qui suivent. Si des remises de domaines s'effectuent une ou deux années après le mariage du fils resté à la ferme, nous constatons que les exceptions sont encore la règle et que ce sont elles qui aboutissent à des situations conflictuelles selon deux scénarios différents. Lorsque l'ajustement entre le mariage du fils ou de la fille et la reprise de l'exploitation n'a pas eu lieu, les parents ont la possibilité de rester les maîtres jusqu'à soixante, soixante-cinq ans, voire même davantage.

La peur de rester célibataire<sup>10</sup> pour celui qui va succéder à son père ajoutée aux plus grandes possibilités de côtoyer des filles ou des garçons (mixité des classes scolaires, automobiles, bars à café ...) contribuent à accélérer le processus du mariage qui se contracte plus tôt.

Ce changement a pour conséquence de raccourcir considérablement l'écart temporel entre les générations quant à la prétention de gérer seul l'exploitation. Un père de 45 ou 50 ans hésitera à céder la place, d'une part parce qu'il devra trouver un autre emploi, d'autre part parce qu'il n'a peut-être pas encore eu le temps de rembourser les emprunts contractés lors de son installation. Si le père ne veut pas devenir l'employé du fils, ou si le fils ne veut pas attendre, le désaccord est rapide et total. Une telle situation conduit à la rupture et à l'exode du plus jeune qui faute de pouvoir reprendre une autre ferme, ira rejoindre les rangs des manœuvres ou occupera différents emplois manuels non qualifiés.

Le second scénario suit la même trame à cette différence près que le fils ne part pas. Il travaille et vit sur l'exploitation familiale avec un salaire extrêmement bas. Il possède éventuellement quelques bêtes, mais il ne se différencie guère des domestiques agricoles nombreux autrefois. La cohabitation et la soumission à l'autorité paternelle jusqu'à un âge avancé, cette "infantilisation prolongée" (Champagne 1979: 87) créent les conditions idéales d'une vie quotidienne impossible où la mort du père devient la seule perspective d'accéder un jour au rang de maître.

#### La non-reprise du domaine

Si les stratégies utilisées pour limiter le nombre des prétendants étaient nécessaires autrefois, la situation est quelque peu différente aujourd'hui. Il arrive que la succession ne soit plus assurée lorsqu'aucun des enfants ne désirent rester au domaine. On est bien loin du souci qui voulait que l'on transmette son bien à un descendant mâle.

De nombreux éléments peuvent être la cause de cette "crise de succession" (Champagne 1979: 87). La baisse de la natalité et ses conséquences sur les réformes scolaires nous apparaissent des plus révélatrices. Récemment encore les enfants accomplissaient leurs neuf ans de scolarité obligatoire dans l'école du village ou du hameau. Même si les distances parcourues souvent à pied étaient importantes entre la ferme et l'école, l'environnement géographique et culturel restait le même, l'enfant vivait dans un monde connu, maîtrisable et explicable par l'éducation qu'il recevait tant à la maison qu'à l'école. La diminution de la natalité touchant aussi les familles paysannes, les petites écoles de campagne se fermèrent progressivement car les autorités préféraient procéder à un "ramassage scolaire" au moyen de bus afin de regrouper les élèves d'une ou de plusieurs communes en une même école, généralement celle du village principal. Presque simultanément, l'instauration d'un cycle secondaire inclus dans la scolarité obligatoire renforçait encore la centralisation

dans les chefs-lieux de districts ou de cantons. Ces changements successifs ont sorti l'enfant rural de son milieu "naturel", l'ont mis en contact avec des élèves venant d'autres milieux sociaux et avec d'autres valeurs.

Si ces bouleversements jouent un rôle important dans l'explication du désintérêt des jeunes pour le travail de la terre qui peut aboutir à la non-reprise du domaine, ils apparaissent étroitement corrélés avec d'autres éléments explicatifs: l'attraction pour le travail salarié, jugé souvent moins pénible à cause du nombre d'heures hebdomadaires fixes, la liberté des fins de semaines, les vacances annuelles, sans compter l'importance d'un salaire garanti à échéances fixes. Si l'on ajoute à cela l'intériorisation de notions telles que celles de confort et de loisirs, doublée de l'hésitation à choisir inévitablement un endettement de longue durée, nous tenons des données importantes pour comprendre le désintérêt ou la résistance à la reprise du domaine familial en ligne directe.

#### Technique et générations

Un autre conflit typiquement familial a fait son apparition dans le monde paysan avec le progrès technique: la confrontation entre générations au sujet de la gestion de l'exploitation.

Avant l'apparition du tracteur dont on ne soulignera jamais assez l'importance dans la transformation du monde rural, la connaissance du métier de paysan allait de pair avec l'âge. Si ce savoir est encore partiellement adapté à la gestion du troupeau<sup>11</sup>, il est fortement remis en question par les plus jeunes pour tout ce qui touche aux travaux agricoles et à la conduite générale de la ferme. Les jeunes paysans qui travaillent dans l'exploitation familiale suivent fréquemment des cours de formation dispensés par les écoles d'agriculture. Après avoir étudié dans les plus hautes écoles du pays, l'Ecole polytechnique fédérale en particulier, certains enfants reviennent à la ferme avec un diplôme

d'ingénieur agronome en poche. Les rôles sont inversés, le savoir est entre les mains du plus jeune et le rapport de force bascule en faveur du nouvel initié familiarisé avec la technologie toujours plus sophistiquée des machines agricoles, avec les formules chimiques et le dosage des engrais, la comptabilité et les nouvelles méthodes de gestion d'entreprise. Les connaissances du père ne comptent plus guère, elles prêtent à sourire et cette remise en question du savoir traditionnel touche l'ensemble de la paysannerie helvétique. Certains agriculteurs de la "vieille école" sont certes ouverts aux innovations mais il est plus difficile pour eux d'accepter de perdre leur autorité, de se soumettre aux plus jeunes qui possèdent les connaissances: les rancœurs et les conflits trouvent à nouveau un terrain favorable pour éclater. Une opposition aux changements peut, à long terme, mettre en danger la vie de l'entreprise agricole, l'antagonisme entre générations peut se solder par une non-reprise, mais travailler aujourd'hui dans une exploitation agricole sans tenir compte du progrès et des nouvelles normes suppose de fortes chances de disparaître.

### Patrons et domestiques

Bien que le nombre des domestiques agricoles diminue chaque année, nous ne pouvons oublier l'existence d'antagonismes qui les opposent à leurs employeurs. Nos enquêtes de terrain nous ont permis de faire surgir ce problème qui n'a été repris par la presse helvétique qu'une seule fois en deux ans (1977-1979).

Un homme de 67 ans, valet de ferme et porcher a travaillé 11 ans pour du pain et de la soupe, il ignorait même ses droits à la rente AVS<sup>12</sup> que son maître lui extorquait depuis 2 ans sans que l'affaire ne fut dévoilée. La bonne entente peut exister en de nombreux cas mais le conflit entre salarié et chef d'exploitation n'est pas pour autant une fiction, il est tout simplement occulté. Le salarié agricole intérieurise souvent la différence hiérarchique et la valeur du statut de son chef, du patron auquel il se soumet totalement. En cas de mésentente, il fera en sorte que cela ne se sache pas aux alentours. De toute manière, son témoignage aurait moins de valeur que celui de son maître. De moins en moins nombreux, non regroupés en association de défense, les domestiques agricoles n'ont souvent pas d'autre choix que de se taire ou de changer d'employeur, s'ils osent encore le faire.

## La rupture de bail

"La révolte des tenanciers contre les maîtres de la terre est un constat millénaire dont les péripéties jalonnent l'histoire agraire depuis l'Antiquité" (Barral 1978: 100).

La Suisse a certes connu son aristocratie foncière qui a disparu depuis près de trois siècles et aujourd'hui il n'y a presque plus de grandes propriétés (concentrées) aux mains de minorités. La vision sociétale helvétique du paysan libre et propriétaire de ses terres s'explique donc par le fait que très tôt et surtout dans les cantons de montagne, l'exploitation se pratique sur le mode du faire-valoir direct.

Aujourd'hui bien que le 70% (72% pour les régions de montagne) des exploitations agricoles<sup>13</sup> soient des entreprises constituées en majorité de terrains en propriété, il n'en reste pas moins que le 40% des terres est affermé en Suisse<sup>14</sup>. L'affermage des terres et des domaines revêt une importance considérable. Nous avons déjà mentionné que les exploitations agricoles étaient une denrée rare sur le marché helvétique. Biens de famille ou objets de placement et de spéculation, elles ne se vendent guère, si ce n'est à des prix exorbitants.

Le domaine de la Vacherie Mouillard, 93 ha à 800 m. d'altitude situé sur le Mont Terri dans le canton du Jura est l'objet de spéculations. En 1968, il est vendu à un industriel biennois et cesse ainsi d'appartenir à une agriculture viable. En 1972, ce domaine est cédé à un industriel schwytzois. En cinq ans il est revendu 3 fois et son prix passe de Fr. 500'000.- à plus d'un million de francs suisses. Son propriétaire actuel semble chercher à le revendre et articule un prix de vente avoisinant les Fr. 1'700'000.-. Ce propriétaire vient donner ses ordres en avion comme s'il s'agissait d'une multinationale, il travaille le dimanche et renvoie ses gérants à la moindre occasion. Et les "Militants d'Ajoie" de protester énergiquement contre l'accaparement des terres par des industriels cow-boys au mépris de l'art. 218 du Code des obligations qui interdit la revente de terrain agricole dans un délai de moins de 10 ans ...

Lorsque la relève familiale n'est pas assurée de nombreux agriculteurs se pressent pour louer l'exploitation: les fermiers. La Suisse n'échappe pas aux rapports ambigus et conflictuels entre propriétaires et fermiers. La

nécessité pour ces derniers de devoir faire allégeance à celui qui possède, l'impossibilité d'acquérir la terre que l'on travaille mais que l'on considère malgré tout comme la sienne ajoutées à la crainte d'une non-reconduction de bail constituent le décor dans lequel le conflit va éclater. Du côté propriétaire, voir son domaine géré d'une manière autre que celle qu'on aurait souhaitée, ne pas pouvoir user à sa guise de la "chose" dont on est propriétaire et être soumis à un contrôle des fermages qui fixe une amodiation ne suffisant pas à l'entretien des bâtiments contribuent à développer un sentiment de rancœur.

Il est vrai que le conflit entre fermier et propriétaire n'est pas la règle; pourtant il est fréquent et il aboutit toujours à la rupture de bail, prélude à un drame pour une famille. Une non-reconduction de bail peut signifier la fin du métier d'agriculteur vu la rareté de l'offre de domaines à louer. Les motifs de résiliation sont multiples: remise de l'exploitation par le propriétaire ou par un membre de la famille, remembrement<sup>15</sup>, mais plus souvent pour des raisons moins précises et rarement évoquées, liées à l'article de loi suivant:

"Le fermier doit pourvoir au bon entretien de la chose affermée. Il est tenu, conformément à l'usage local, des menues réparations, et en particulier, s'il s'agit d'un bien rural, de l'entretien ordinaire des chemins, passerelles, fossés, digues, haies, clôtures, toitures et aqueducs, etc.; il doit en outre remplacer les ustensiles et outils de peu de valeur qui ont péri de vétusté ou par l'usage" (Code des obligations, Chap. II du bail à ferme, art. 284).

La vente de l'exploitation ne constitue pas, selon la loi, un motif de rupture de bail, sauf si le nouvel acquéreur veut exploiter lui-même ou si évidemment l'exploitation est affectée à une autre fonction: lottissement de villas, place d'arme, autoroute. Il n'est pas rare que la vente entraîne un conflit au sein d'une même unité familiale. Le canton de Fribourg vient de vivre deux affaires retentissantes:

"Un paysan de 41 ans, marié et père de trois enfants, est chassé de l'exploitation après avoir travaillé toute sa vie en collaboration avec son père. En effet, ce domaine vient d'être vendu et l'acquéreur en est la soeur de ce paysan. Cette dernière a fait savoir vendredi 30 juin, à son frère, qu'il avait trois jours pour s'en aller"<sup>16</sup>.

"... Veuve et mère de cinq enfants mineurs âgés entre 5 et 17 ans, elle sera contrainte de quitter sa ferme et d'abandonner le domaine sur lequel

elle a vécu. Motif: son beau-père, âgé de 80 ans, vient de résilier au 28 février 1979 le bail à ferme pour le domaine exploité depuis 18 ans ..."<sup>17</sup>.

Si la dénonciation du bail n'est pas rare<sup>18</sup>, le fait nouveau réside dans son apparition dans les media car certaines victimes se sont mises à parler. L'événement est parfois spectaculaire et il peut prendre un tour dramatique, le fermier renvoyé ne sachant où aller, attend qu'on l'expulse par la force.

"Menacé d'expulsion, un paysan se barricade dans sa ferme".

"Un nouveau Fort-Chabrol évité! ... Depuis vendredi matin un locataire s'était barricadé dans sa ferme avec sa famille, afin de s'opposer à l'expulsion" ...<sup>19</sup>.

Le sensationnel est une chose, mais la résistance et le courage de dévoiler ses problèmes au grand public sont liés à l'apparition de nouvelles associations de défenses des droits paysans en marge des organisations officielles comme les sociétés d'agriculture, les sociétés coopératives, les syndicats d'élevage, etc., membres de l'Union des paysans.

Les nouvelles associations: l'Union des producteurs suisses, l'Action catholique rurale, les Comités villes-campagnes et les nombreux comités de soutien qui se forment lors d'affaires, jouent un rôle considérable pour la divulgation d'informations dans ce type de conflits. Leur objectif est de faire pression pour obtenir une révision du droit civil paysan, plus particulièrement de la protection du fermier. La volonté des fermiers de se défendre en débordant s'il le faut leurs anciennes associations devenues trop molles dans leurs revendications, alliée à la dénonciation de situations conflictuelles généralement tues, dévoile certaines particularités du monde paysan.

## Conclusion

Peut-être tout aussi fréquents auparavant, mais surtout plus cachés, les conflits et les luttes du monde paysan éclatent aujourd'hui devant l'opinion publique.

En barrant les routes avec des tracteurs, en brûlant de vieux pneus, en déversant du lait dans les caniveaux ou des tomates dans le Rhône, cer-

tains d'entre eux gardent encore un petit air de violence bien connue des jacqueries ou des bonnes colères paysannes d'autrefois. Les luttes actuelles si elles apparaissent toujours un peu comme des ripostes spontanées, coup par coup, aux mesures prises à l'égard de la paysannerie, commencent néanmoins à être mieux organisées et par là peut-être plus efficaces. Toujours moins nombreux pour se défendre, harcelés sans cesse dans leur pratique quotidienne par une suite prodigieuse d'innovations techniques et de changements structurels, contraints de réorienter leurs productions parfois très rapidement, les paysans refusent de plus en plus le sort qu'on leur impose et réagissent.

Nous avons enfin esquissé quelques conflits internes à la paysannerie et plus particulièrement ceux qui touchent à la cellule familiale en essayant d'expliquer quelles en étaient les causes. Une voie qui nous paraît fondamentale doit être suivie: l'étude du rôle de l'épouse du fils qui va reprendre ou qui a repris l'exploitation. Si pour comprendre les Nuer, Evans-Pritchard n'hésitait pas à conseiller de chercher la vache, nous sommes tentés de dire que pour comprendre certains conflits paysans il est nécessaire de chercher la belle-fille.

Notes

- 1 "Paysans" et "Agriculteurs" sont utilisés de manière différenciée dans la littérature ethnologique et sociologique. Nous les emploierons indifféremment, uniquement dans le but d'alléger le texte afin d'éviter de trop nombreuses répétitions. Pour une discussion de leur emploi on se reportera par exemple à H. Mendras 1976 *Sociétés paysannes*, Paris: Armand Colin pp. 9-15, Robert Redfield 1971 (1956), *Peasant Society and Culture*, Londres et Chicago: The University of Chicago Press.
- 2 ACAR: Action catholique rurale.
- 3 UPS: Union des producteurs suisses, organisation agricole qui publie un hebdomadaire: l'Union. Elle se démarque de la très puissante USP, Union suisse des paysans qui a son secrétariat à Brugg et qui dit représenter et défendre les intérêts généraux de l'agriculture. Cf. Jean Meynaud 1963, *Les organisations professionnelles en Suisse*, Payot: Lausanne pp. 65-122.
- 4 A cet égard, il vaudrait la peine d'étudier les exemples d'implantation de la coopérative Longo maï en Suisse, en Provence et en Autriche.
- 5 Plan Wahlen: du nom du Conseiller fédéral qui édicta durant la Deuxième Guerre mondiale des mesures visant à la mise en culture systématique de tous les terrains utilisables pour l'approvisionnement du pays.
- 6 Dans *Les caractères originaux de l'histoire rurale française* (1976) Marc Bloch donne une idée de l'importance du conflit dans le monde paysan. De même l'"*Histoire de la France rurale*" (1976) sous la direction de G. Duby et A. Wallon, confirme l'omniprésence des crises et des luttes paysannes.
- 7 Voir à ce propos l'importance du commérage dans l'ouvrage de F.G. Bailey ed., 1971, *Gifts and poison, the politics of reputation*, Londres: Basil Blackwell.
- 8 Il conviendrait de traiter ici le problème du remariage et des conséquences pour les enfants des deux lits. Nous n'avons pas encore étudié ce problème, mais il est possible de se référer à Martine Segalen, 1980, *Mari et femme dans la société paysanne*, Paris: Flammarion.
- 9 Voir à ce propos Pierre Bourdieu, 1980, *Le sens pratique*, Paris: Ed. de Minuit, plus particulièrement le chapitre consacré à la terre et aux stratégies matrimoniales. R. Pinot, 1979, *Paysans et horlogers jurassiens*, Genève: Editions Grounauer mentionne que même la bourgeoisie d'une collectivité rurale jurassienne contribuait à faciliter les départs de ceux qui souhaitaient émigrer en leur garantissant leur droit sur le patrimoine bourgeois.
- 10 La peur du célibat, bien souvent inavouée, reste encore vivante dans les campagnes. Sans femme il est impossible de vouloir prétendre tenir un domaine.
- 11 En fait, ce savoir est devenu précaire avec l'apparition de l'insémination artificielle, l'utilisation de fourrages concentrés et de différents types de stabulations.

- 12 AVS = Assurance Vieillesse Survivants.
- 13 Sur l'ensemble des 133126 entreprises en Suisse, 93716 sont constituées en majorité de terre en propriété. Cette proportion est légèrement supérieure en zone de montagne puisque 35143 exploitations sur 49049 sont dans cette situation. Rappelons que le 58% environ des entreprises agricoles sont exploitées à titre principal, c'est-à-dire qu'elles nécessitent plus de 1500 heures de travail par an. *Statistique de la Suisse, Recensement fédéral des entreprises, 1975; Exploitations agricoles, Q.S. 580, 1975.*
- 14 Selon les Statistiques et évaluations concernant l'agriculture et l'alimentation, Brugg, 1978, 442.406 ha sont affermés sur un total de 1.196.476 ha.
- 15 Remaniement parcellaire dans le français de Suisse romande.
- 16 Tract diffusé par des agriculteurs appelant à une manifestation de soutien, repris par la Tribune-le-Matin, Lausanne (CH) du 3.07.1977.
- 17 Repris par de nombreux journaux suisses. L'extrait est tiré de La Liberté, Fribourg (CH) du 1.05.1978.
- 18 Pour les deux premiers mois de l'année 1980, on compte déjà dans le seul canton de Vaud, 15 résiliations de bail à ferme.
- 19 Repris par la presse suisse, extraits tirés de La Suisse, Genève (CH) du 3.12.1978 et de la FAN-l'Express, Neuchâtel (CH) du 25.05.1977.

Autres ouvrages mentionnés et principaux journaux consultés

- Barral, Pierre  
1978 Les sociétés rurales du XX<sup>e</sup> siècle. Paris: Armand Colin.
- Boltanski, Luc  
1966 Le bonheur suisse. Paris: Editions de Minuit.
- Champagne, Patrick  
1979 Jeunes agriculteurs et vieux paysans. Crise de la succession et apparition du "troisième âge". Actes de la recherche en sciences sociales 26-27: 83-107.
- Hugger, Paul  
1977 Rebelles et hors-la-loi en Suisse. Lausanne: Editions 24 Heures.
- Hobsbawm, Eric J.  
1966 Les primitifs de la révolte dans l'Europe moderne. Paris: Fayard.  
1972 Les bandits. Paris: François Maspéro
- Mühlestein, Hans  
1977 Der Grosse Schweizerische Bauernkrieg. Zürich: Unionsverlag.
- Wolf, Eric  
1974 Les guerres paysannes du vingtième siècle. Paris: François Maspero.
- Aargauer Tagblatt, Aarau (CH)  
Agri-Journal, Fribourg (CH)  
Berner Nachrichten, Münsingen/Langnau (CH)  
Berner Zeitung BZ, Ausg. Emmental/Oberaargau, Bern (CH)  
Das Landvolk, Baden (CH)  
Der Schweizer Bauer, Bern (CH)  
Die Tat, Zürich (CH)  
FAN - L'Express, Neuchâtel (CH)  
Journal d'Yverdon, Yverdon (CH)  
La Suisse, Genève (CH)  
La Tribune de Genève (édition nationale), Genève (CH)  
Le Démocrate, Delémont (CH)  
La Liberté, Fribourg (CH)  
Pays vaudois, Lausanne (CH)  
St. Galler Tagblatt, St. Gallen (CH)  
Tout Va Bien, Genève (CH)  
Tribune de Lausanne Le Matin, Lausanne (CH)  
Union U.P.S., Genève (CH)  
Walliser Bote, Brig (CH)